



ordre dans une succession

Par **Burton**, le **14/09/2019** à **20:19**

Mon frère avait adopté la fille de sa femme.

Celui ci est décédé ainsi que sa femme et sa fille .

Suis je ainsi considéré comme l'oncle de sa fille pour la succession étant le seul vivant ?

Merci de votre aide

Aymar

Par **Visiteur**, le **14/09/2019** à **23:23**

Bonjour (formule habituelle et souhaitée sur ce site).

Pouvez vous svp, préciser s'il sagissait d'une adoption plénière ou simple?

En effet, quand un adopté simple décède sans descendant la règle du droit de retour légal qui s'applique, alors que dans le cas d'une adoption plénière, les règles applicables à l'enfant légitime s'appliquent et dans ce cas vous êtes à votre place au 3e degré, mais après division à parts égales entre la famille paternelle et la famille maternelle, selon la règle de la « fente ».